

PRINCIPES DE L'ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS (ÉRA)

Définition d'ÉRA

L'ÉRA est fondée sur un système de croyances et de valeurs qui appuie les occasions permettant que tous les apprentissages pertinents d'une personne soient reconnus et pris en compte dans le cadre d'un processus de qualification. Elle va dans le sens des autres stratégies qui appuient un cheminement diversifié et inclusif s'inscrivant dans une démarche d'apprentissage permanent.

Les acquis peuvent être obtenus par des études théoriques, par le travail ou par d'autres activités d'apprentissage formelles et informelles. L'ÉRA est un processus qui permet de répertorier, de vérifier et de reconnaître les apprentissages (connaissances et compétences) qui ne peuvent être entièrement reconnus par les mécanismes traditionnels d'évaluation des titres de compétences, d'équivalence, d'articulation de programmes ou d'accréditation.

Principes de l'ÉRA

Les principes sont des concepts qui peuvent orienter les politiques et la pratique. Les principes d'ÉRA qui suivent ont été élaborés par l'Institut canadien de reconnaissance de l'apprentissage (ICRA) à la suite d'un examen exhaustif et d'une synthèse des principes et des processus d'ÉRA appliqués par les établissements d'enseignement, les organismes de réglementation et les gouvernements du Canada et de l'étranger. Ces principes se veulent un moyen d'appuyer l'élaboration de critères en vue d'établir des processus d'ÉRA valides.

Accessibilité

L'ÉRA est un outil qui facilite l'accès : accès à l'éducation, à l'emploi, à une promotion, à une certification professionnelle/attestation. L'ÉRA a pour but d'offrir des mécanismes de rechange qui permettent de répertorier, de vérifier et de reconnaître les connaissances et les compétences acquises au moyen d'un apprentissage ne bénéficiant d'aucun soutien (p. ex. le travail).

Imputabilité

De nombreux organismes doivent répondre de leurs activités devant le public et le gouvernement. Cette imputabilité exige des politiques et des pratiques officielles qui encadrent les activités d'ÉRA et assurent l'évaluation du processus et ses résultats.

Référence à des critères

L'évaluation et la reconnaissance des acquis se fait en référence à des critères. Ainsi, les connaissances et les compétences d'un candidat doivent être répertoriées et mesurées à même des normes préétablies. Les normes assurent l'uniformité des résultats même si les méthodes et les outils d'évaluation varient.

Efficacité

Les pressions exercées par les incertitudes liées au volume de demandeurs et par les coûts élevés d'évaluation exigent que des processus d'ÉRA efficaces soient en place, de sorte qu'ils soient abordables à la fois pour les candidats et pour les organismes chargés de l'évaluation.

Équité

L'ÉRA traite les candidats de façon équitable, sans discrimination fondée sur la source d'apprentissage. À cette fin, le processus d'ÉRA doit appliquer aux candidats les mêmes normes de compétence ou de qualification que celles qui sont appliquées aux gens qui n'ont pas à demander une

ÉRA. L'ÉRA ne doit pas supposer des processus d'évaluation plus rigoureux que l'évaluation des connaissances et des compétences effectuée à l'aide de moyens plus traditionnels.

Légalité

De nombreux organismes qui participent à l'ÉRA sont tenus d'assurer la conformité à la législation. L'ÉRA doit s'inscrire dans le cadre juridique qui guide les activités organisationnelles.

Qualité

La qualité du processus d'ÉRA est directement reliée à la qualité du rendement subséquent d'un candidat. L'ÉRA doit assurer que les acquis des candidats sont pertinents, à jour et suffisants. Les qualifications des évaluateurs des acquis doivent démontrer qu'ils possèdent une expertise en ÉRA et dans le domaine d'évaluation.

Droit d'appel

Un candidat doit avoir le droit d'en appeler d'une évaluation des acquis insatisfaisante au moyen d'un processus officiel.

Transparence

Dans les sociétés démocratiques, les personnes ont le droit d'être informées des processus et des décisions qui ont une incidence sur leurs vies. Les détails relatifs au processus d'ÉRA, à ses objectifs, à ses critères, aux étapes suivies et aux facteurs à partir desquels les décisions d'ÉRA sont prises doivent être mis à la disposition des candidats.

Validité et fiabilité

Les spécialistes en évaluation sont d'avis que la validité des outils d'évaluation est liée aux objectifs visés par cette évaluation. Par conséquent, un test peut être valide à une fin particulière mais inapproprié dans d'autres cas. La fiabilité et la validité des méthodes et des outils d'ÉRA sont essentielles à sa crédibilité et elles devraient faire l'objet d'une évaluation.